alors que nous devons importer toutes nos machines? Voyons ce que disait Adam Smith à ce sujet.

L'hon. M. DUNNING: Vous n'allez sûrement pas le citer.

L'hon. M. BENNETT: J'avoue qu'il faut hésiter à citer Adam Smith après le premier ministre, mais il n'est pas déplacé de donner les raisons qu'Adam Smith invoquait pour justifier la conservation des industries domestiques. Je demanderai à la Chambre très sérieusement si notre pays doit être indépendant ou vassal au point de vue économique. Pouvons-nous nous exposer à être privés de nos sources d'approvisionnement au gré d'un puissant voisin guidé par son seul caprice ou son propre intérêt? Cela est déjà arrivé. Mes honorables amis savent-ils qu'il y a en Europe un pays où l'on a construit une usine que l'on entretient malgré une perte annuelle, afin que la population ne soit pas obligée de compter sur les marchandises étrangères, comme cela est arrivé pendant la guerre? Nos collègues savent-ils que cela se passe en Hollande? Le Canada va-t-il se placer dans une difficulté semblable? Nous nous efforçons, monsieur l'Orateur, par tous les moyens légaux à notre disposition, pour employer les termes d'un grand homme d'Etat anglais, et avec les movens dont nous disposons: tarif, règlements, primes, drawbacks, ou subventions, d'atteindre un but unique, c'est-à-dire de faire du Canada une nation puissante et virile, développant ses ressources naturelles de son mieux, afin d'être indépendante économiquement des étrangers, quels qu'ils soient.

Je n'ai pas le temps cet après-midi de discuter les conventions de commerce conclues par le Gouvernement; je ne puis démontrer dans quelle mesure il a fait erreur. Qu'il me suffise de dire que chacune des conventions de commerce conclues par le Gouvernement a été au désavantage du Canada. Il y a peutêtre une exception douteuse, celle de la convention avec la Hollande. Mais en ce qui concerne les autres, l'on peut accepter ma déclaration sans réserve. Nous avons conclu des conventions avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Japon, l'Italie et la France.

L'hon. M. ROBB: Et avec l'Union sud-africaine.

L'hon. M. BENNETT: Oui. Et toutes ces conventions ont également été désastreuses pour le Canada. Voyez ce qui est arrivé encore hier; la France a élevé ses droits d'importation et nous n'avons aucun recours. Nous ne pouvons modifier nos droits sans abroger la convention. D'après ce que le ministre me disait hier, l'Australie a élevé son tarif, et nous n'y pouvons rien. Pourquoi? Simplement,

parce que nous ne sommes pas d'assez habiles négociateurs; on nous a bernés, on a manœuvré mieux que nous. Le pacte laisse aux autres pays la liberté de relever leurs droits de douane imposés sur nos produits; tandis que, sans abroger le traité, nous ne pouvons toucher à notre régime relatif à leurs produits. Mes honorables amis le savaient-ils? Savent-ils que nous ne pouvons toucher aux articles en question, sans détruire les accords conclus avec ces pays? L'autre jour, le ministre des Finances a reçu une députation. Sa manière d'agir en cette occurrence révèlera son état d'esprit à l'égard de ces traités. Les délégués s'étant plaints au sujet de certains de ces articles, il répliqua: "Vous ne m'avez pas appuyé comme il convenait à propos de la convention australienne." Il semble donc que les industriels doivent être punis s'ils n'appuient pas le ministre des Finances. Est-ce la loi du pays? Est-ce de cette façon que le Canada doit être gouverné? Si tel est le cas, notre régime douanier ne s'inspire que de considérations politiques. On a déposé des projets de loi à effet rétroactif, dans un seul but, et je prétends que ce n'est pas admissible. Le ministre des Finances n'a pas le droit de dire à certaines gens que, puisqu'ils n'ont pas appuyé le traité conclu avec l'Australie, il ne fera rien pour eux. A mon sens, tel ne doit pas être l'état d'esprit d'aucun ministre des Finances: telle n'est pas l'attitude qu'aucun ministre canadien devrait adopter à l'égard des industries du pays.

Monsieur l'Orateur, nous avons présenté un amendement, dont la partie positive, je l'affirme, reflète les vues de notre parti. Nous avons exposé ces vues en termes simples, clairs. Afin d'éviter tout malentendu, je vais relire ce projet d'amendement:

La Chambre regrette que les mesures proposées par le Gouvernement n'aient pas pour but de créer plus d'emploi au Canada, ni d'encourager le retour des Canadiens vers leur patrie, ni d'empêcher l'émigration continelle de nos gens vers les Etats-Unis; et qu'elles ne contiennent aucune disposition pour réserver notre marché domestique aux produits de nos fermes comme aux produits laitiers; ni pour développer efficacement les ressources naturelles du pays; ni pour abolir la taxe des ventes du ler janvier 1929.

Le programme du parti conservateur est d'augmenter l'emploi au Canada, de garder nos habitants au pays et d'induire les Canadiens émigrés à revenir au Canada. Les témoignages rendus devant ce haut tribunal que constitue le Parlement par les députés qui ont pris part à la présente discussion, démontrent irréfutablement que la politique actuellement poursuivie n'a pas cet effet, ni n'arrête l'exode des nôtres aux Etats-Unis.

Le projet d'amendement exprime aussi le regret qu'aucune mesure n'ait été prise pour